

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

# Appel à contributions : COVID-19 et l’augmentation de la violence domestique à l'égard des femmes

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Mme Dubravka Šimonović, suit de près les effets de la pandémie COVID-19 sur le droit des femmes à une vie sans violence. Comme elle l'a averti dans une récente [déclaration](https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25749&LangID=E)\* du 27 mars 2020, les efforts déployés pour faire face à la crise sanitaire actuelle pourraient entraîner une augmentation de la violence domestique à l'égard des femmes.

Comme le suggèrent les rapports initiaux de la police et des lignes d'assistance, la violence domestique a déjà augmenté dans de nombreux pays, car les mesures imposant l'isolement obligent un certain nombre de femmes à rester à la maison, sous le même toit que les auteurs d'actes de telle violence, exacerbant ainsi la vulnérabilité des femmes à la violence domestique, y compris les féminicides. Le risque est aggravé du fait d'interventions policières moindres; de la fermeture des tribunaux et d'un accès limité à la justice; de la fermeture de maisons d'hébergement et de services pour les victimes et d'un accès réduit aux services de santé reproductive.

La Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes souhaite recevoir toutes les informations pertinentes relatives à l'augmentation de la violence sexiste à l'égard des femmes et de la violence domestique dans le contexte de la pandémie du COVID-19 de la part de la société civile, des États, des institutions nationales des droits de l'homme (INDH), des organisations internationales, des universitaires et d'autres parties prenantes sur les questions suivantes:

1. Dans quelle mesure avez-vous constaté une augmentation de la violence contre les femmes, en particulier la violence domestique, dans le contexte du confinement lié à la pandémie COVID-19? Veuillez fournir toutes les données disponibles sur l'augmentation de la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique et les féminicides, enregistrées à ce jour depuis le début de la crise du COVID-19.
2. Des lignes d'assistance gérées par le gouvernement et / ou par la société civile sont-elles disponibles? Y a-t-il eu une augmentation du nombre d'appels dans le contexte de la pandémie du COVID-19?
3. Les femmes victimes de violence domestique peuvent-elles être exemptées des mesures restrictives de confinement à la maison si elles font face à la violence domestique?
4. Des maisons d'hébergement sont-elles ouvertes et disponibles? Existe-t-il des alternatives aux maisons d'hébergement si celles-ci sont fermées ou sans capacité suffisante?
5. Les ordonnances de protection sont-elles disponibles et accessibles dans le contexte de la pandémie du COVID-19?
6. Quels sont les impacts sur l'accès des femmes à la justice? Les tribunaux sont-ils ouverts et offrent-ils protection et décisions en cas de violence domestique?
7. Quels sont les effets des mesures restrictives actuelles, notamment sur l'accès des femmes aux services de santé? Veuillez préciser si les services sont fermés ou suspendus, en particulier ceux en matière de santé reproductive.
8. Veuillez fournir des exemples d'obstacles rencontrés pour prévenir et combattre la violence domestique pendant la situation de confinement dans le contexte du COVID-19.
9. Veuillez fournir des exemples de bonnes pratiques de la part des gouvernements pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et pour lutter contre d'autres effets sexistes de la pandémie de COVID-19.
10. Veuillez fournir des exemples de bonnes pratiques de la part des organisations non-gouvernementales et des INDH ou les organismes de promotion de l'égalité pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et pour lutter contre d'autres impacts sexistes de la pandémie de COVID-19.
11. Veuillez envoyer toute information supplémentaire sur les effets de la crise du COVID-19 sur la violence domestique à l'égard des femmes non abordés dans les questions ci-dessus.

Toutes les contributions doivent être envoyées à l'adresse électronique [vaw@ohchr.org](mailto:vaw@ohchr.org) dès que possible, et jusqu'au **30 juin 2020**. Nous vous prions de bien vouloir indiquer **si vous ne souhaitez pas** que votre contribution soit rendue publique.